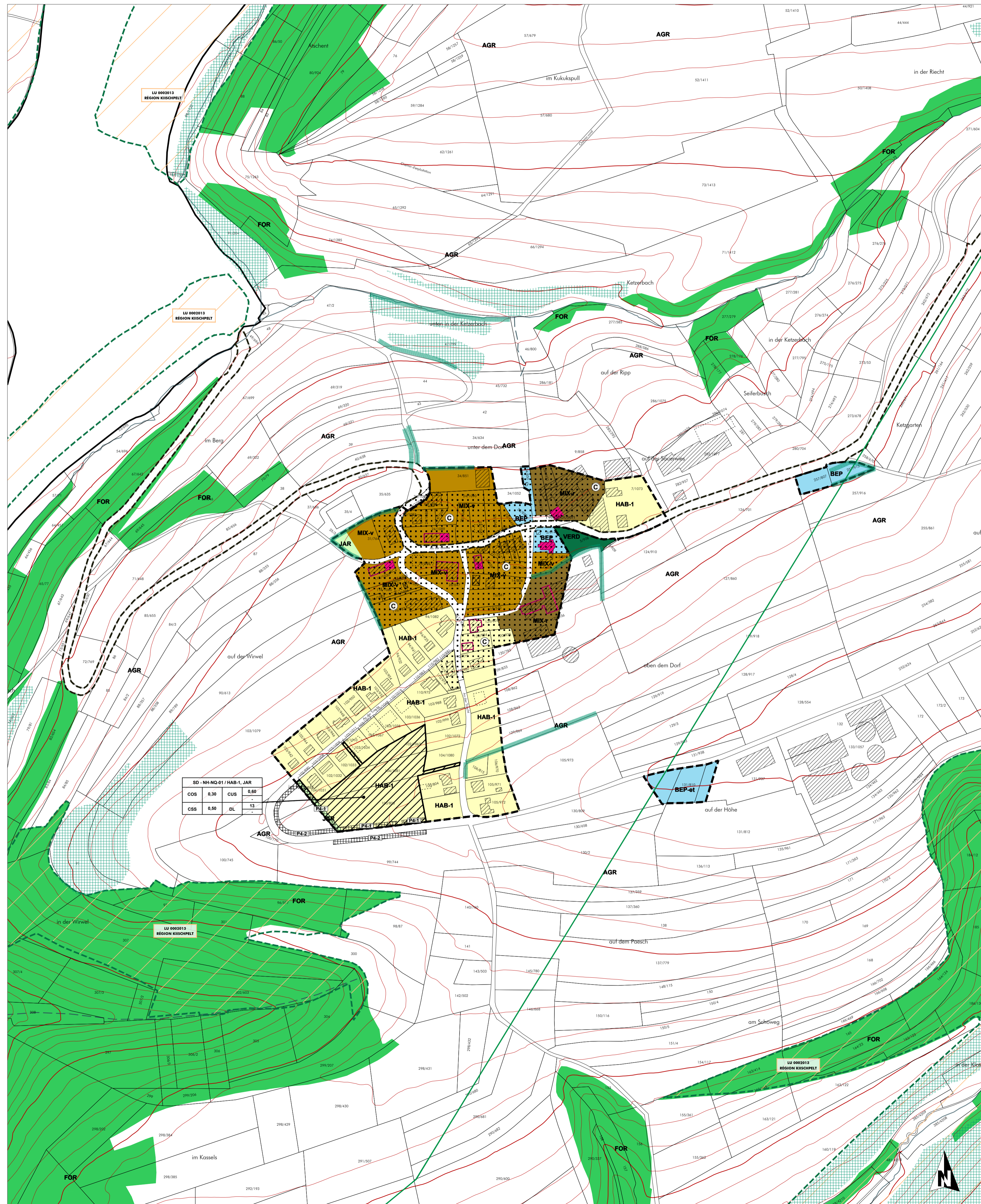


Plan d'aménagement général - Localité de Neidhausen



| SD - NH-NG-01 / HAB-1, JAR | | | |
|----------------------------|------|-----|------|
| COS | 0,30 | CUS | 0,60 |
| CSS | 0,00 | DL | 13 |

FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (ex 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (première de l'usage en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol

- Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-v DP zone mixte villageoise Daubourg Pont
- MIX-r zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-rt

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 (particulier) zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO+ zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA

Zones spéciales

- SPEC gsa zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC sap zone spéciale "sapinière"
- SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
- SPEC esa zone spéciale "économie sociale et solidaire"

Zones de jardins familiaux

- JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

| Dénomination de la ou des zones | | | |
|---------------------------------|------|-----|------|
| COS | max. | CUS | max. |
| | | | min. |
| CSS | max. | DL | max. |
| | | | min. |

ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières *
- PARC Zones de parc public
- VERD Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'ICBS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"

| | | | |
|-----|---|------|--|
| [N] | servitude "urbanisation - milieu naturel" | [Na] | servitude "urbanisation - Natura 2000" |
| [E] | servitude "urbanisation - eau" | [St] | servitude "urbanisation - Stationnement" |
| [P] | servitude "urbanisation - paysage" | [CV] | servitude "urbanisation - coulée verte" |

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- gabariots d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

Zone de risques naturels prévisibles

- zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

à la protection de la nature et des ressources naturelles

zones Natura 2000 (Source: MDDI, version 09.2015)

- zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle (Source: MDDI, version 04.2018)
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001002 "Vallon de l'Our de Curen à Walleckhof Pont"
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001006 "Vallon de la Sire, de la Vire, de la Clame et du Lalleboand"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002003 "Vallon supérieur de l'Our et affluents de Lieber à Drosburg"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002013 "Région Kirschpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) Rf 05 "Aeschel"
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) Rf 13 "Tullinger Frang op Baer"

à la protection des sites et monuments nationaux

(Source: Liste des SMAN, 2018)

aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

Source: AGE, mai 2014

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extrême

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

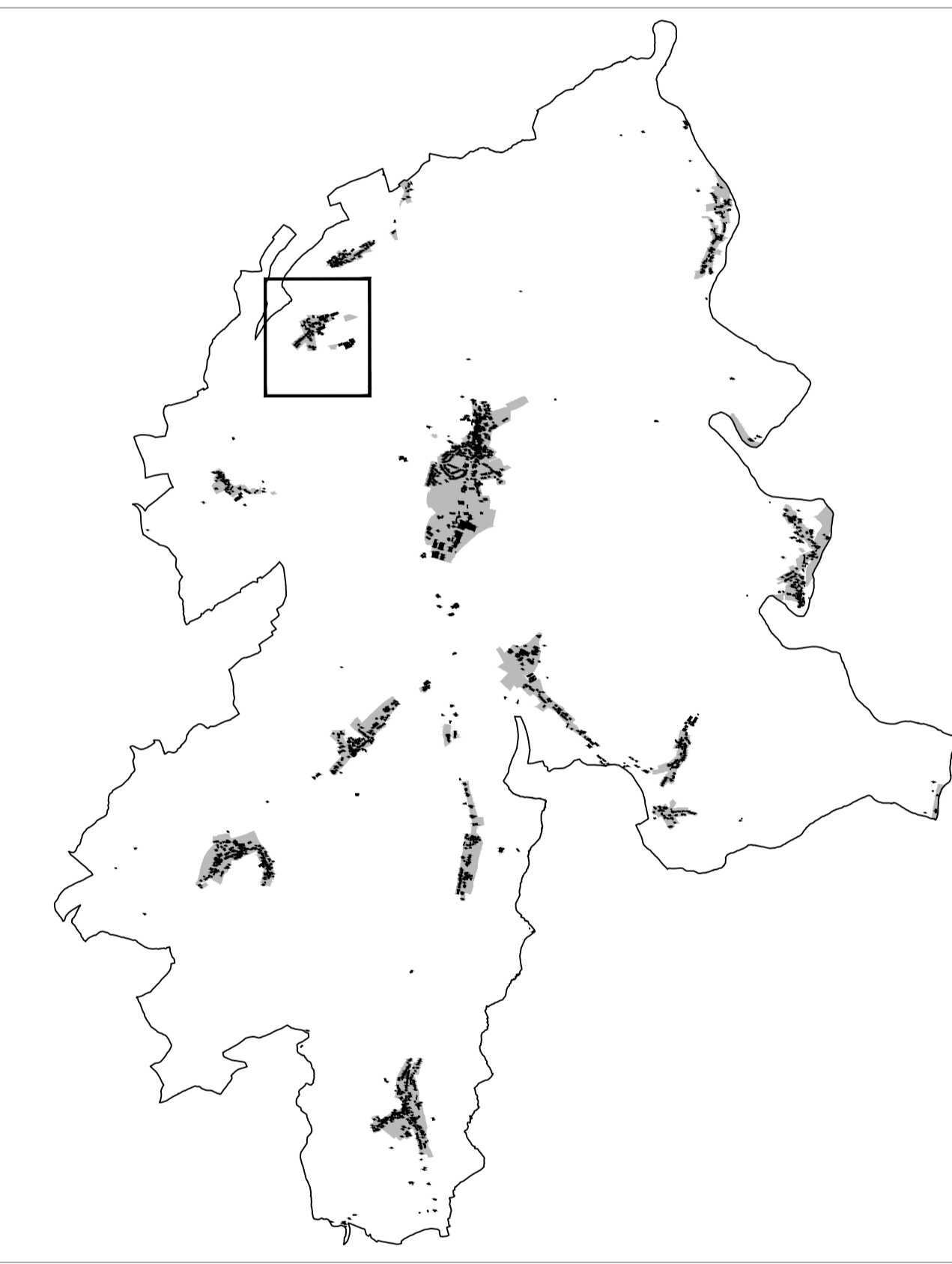
Biotope, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et/ou 20

Source: habitats - PROCOHOP, CCL, élar-ano; biotopes - milieux couverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées CO3, élar-ano, Forêt Landeshochschutzbien: 2011 - 2016; contrôlé en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Lignes électriques

- à haute tension (Source: BD-LTC 2007)



Ref. n°: 74C/022/2017

| | |
|---|------------|
| Approbation du Ministre de l'Intérieur | 26.11.2018 |
| Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures | 23.07.2018 |

| | |
|---|----------------------------------|
| PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG | COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES |
| BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG | COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES |
| CBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG | COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES |

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'aménagement Général

Objet: Version coordonnée - Localité de Neidhausen

| Modifications ponctuelles | Révisé | Approbation du Ministre de l'Intérieur | Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures |
|----------------------------------|--------|--|---|
| 1 Neidhausen, "An der Trierch" | 74C/ | | |
| | | | |
| | | | |

Échelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1208_VC1_pag_NH

Indice: A Date: 07.06.2021

Élaboré: C. Rabe Contrôlé: U. Truffner Validé: U. Truffner

Chaque dessin est à utiliser à titre indicatif. Ce plan ne peut servir de base à aucune action de travaux. Ce plan ne peut être reproduit, ni copié, ni diffusé sans l'autorisation écrite de l'auteur.